

# Les troubles musculo-squelettiques



Les troubles musculo-squelettiques, ou TMS, sont la première cause de maladie professionnelle.

Avec une progression d'environ 20 % par an ces dix dernières années, les TMS constituent depuis plusieurs années la première cause de maladie professionnelle reconnue en France. Tous les secteurs sont touchés.

En 2017, les TMS des membres et les lombalgies représentaient 87 % des maladies professionnelles reconnues par le régime général avec 42 349 cas.

Les TMS couvrent toutes sortes d'affections : douleurs des membres supérieurs ou inférieurs, douleurs dorsales ou du cou, lombalgies, affections péri-articulaires, lésions chroniques du ménisque...

Les causes d'origine professionnelle sont extrêmement diverses. Ils peuvent, à titre d'exemple, être provoqués par des vibrations d'outils ou équipements de travail, par l'exercice de travaux répétitifs ou monotones (travail à la chaîne), par des positions pénibles au travail, par des ports de charge, par le travail sur ordinateur, etc. mais aussi par des problèmes psychosociaux tel que le stress. Ces maux sont générateurs d'une usure professionnelle prématurée.

La prévention des TMS est une des priorités de la politique de prévention des risques professionnels développée par le ministère du travail. Le plan santé travail 2010-2014 conduit à une forte mobilisation des pouvoirs publics et des institutionnels de la prévention.

En savoir + sur le site de l'INRS



**Votre médecin du travail a pour mission la prévention des risques professionnels :**

- par la visite médicale
- par le conseil à l'employeur, aux salariés et aux représentants du personnel
- par la conduite d'actions de santé au travail en équipe pluridisciplinaire, notamment avec l'ergonome et l'ingénieur hygiène, santé et environnement.